

Les recrutements pour les métiers de terrain de la police nationale sont d'actualité !



Deux possibilités pour exercer ces métiers :

En devenant gardien de la paix :

2500 postes au niveau national.

En devenant policier adjoint :

un recrutement local dans un département de votre choix.

Les missions des gardiens de la paix et des policiers adjoints :

Des missions de terrain, fondamentales, hors du commun, au contact et au service de la population ; en trois mots : protéger, intervenir, enquêter.

Promotion sociale :

Des multiples possibilités d'évolution permettant un **parcours professionnel diversifié**: appartenant au corps d'encadrement et d'application, **les gardiens de la paix peuvent prétendre à évoluer hiérarchiquement**, à contribuer au cours de leur parcours à des missions variées. Ils peuvent accéder à de multiples spécialisations. **Les policiers adjoints ont la possibilité de devenir gardiens de la paix et d'accéder à ce parcours** via un concours qui leur est réservé.

Le processus de recrutement :

Par concours, sous condition de diplôme (baccalauréat ou équivalent)
Epreuves écrites le 19 septembre 2023, suivies d'épreuves sportives et d'un entretien.

Sélections sans condition de diplôme, consistant en une brève épreuve écrite, des tests sportifs et d'un entretien.

Pour candidater :

<https://www.devenirpolicier.fr/actualites/inscriptions-concours-gardien-de-la-paix-seconde-session-2023>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/policier-adjoint>

Vos conseillers au recrutement :

CONTACT – INFOS

03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr



Les recrutements pour les métiers de terrain de la police nationale sont d'actualité !

Les candidatures aux concours et sélections de gardien de la paix et de policier adjoint sont en effet ouvertes !

Concours de gardien de la paix :

- *Ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou équivalent,
- * Permet d'intégrer la fonction publique.

La Police nationale organise un **concours** pour recruter et former **des gardiens de la paix**. Les inscriptions sont ouvertes en ligne **jusqu'au 19 juillet 2023**.

Les épreuves d'admissibilité débuteront en septembre 2023.

Sélections de policier adjoint :

- *Accessibles sans condition de diplôme,
- *Possibilité de candidater au concours gardien de la paix après un an de contrat,
- *Choix du département d'affectation.

L'ensemble des départements de la région Grand-Est et de la région Bourgogne Franche-Comté est concerné par ce recrutement. Les candidats peuvent mentionner jusqu'à trois départements dans cette zone. Il est possible de faire acte de candidature **jusqu'au 19 juillet 2023**.

Les missions :

du gardien de la paix :

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs. Son travail s'effectue dans des services d'enquête, de renseignement, d'intervention, de maintien de l'ordre ou encore dans des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.)

du policier adjoint :

Les policiers adjoints (PA) participent aux côtés des fonctionnaires de police à l'accomplissement des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent par exemple participer à l'accueil du public, effectuer sur la voie publique des patrouilles et des interventions de police. Ils seront affectés en fin de formation initiale dans des services territoriaux de la sécurité publique, ou si les départements en disposent, dans des services d'autres directions (police aux frontières par exemple).

Conditions de recrutement :

Concours de gardien de la paix :

- de 17 à moins de 45 ans*,
- titulaire d'un bac* (ou 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle),
- nationalité française,
- en règle avec le service national (JDC, ou ex JAPD),
- bonne condition physique,
- casier judiciaire vierge.

Sélections de policier adjoint :

- De 18 à 30 ans,
- Sans condition de diplôme,
- nationalité française,
- en règle avec le service national (JDC, ou ex JAPD),
- bonne condition physique,
- casier judiciaire vierge.

**les limites d'âge et les conditions de diplôme peuvent faire l'objet de dérogations.*

Formation :

des gardiens de la paix :

Les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (1 532 euros nets) de 12 mois à l'école nationale de police (ENP). **La scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain. Elle recouvre les missions principales qu'un gardien de la paix est amené à exécuter une fois affecté.**

des policiers adjoints :

Les PA bénéficient d'une formation initiale en école de police durant les 18 premières semaines de leur contrat. **Au terme d'un an de contrat, ils disposent d'un accès réservé au concours de gardien de la paix. C'est le concours interne.** Les lauréats feront alors partie intégrante de la fonction publique d'État, ce qui implique des possibilités d'évolution professionnelle très diversifiées durant toute leur carrière. Les PA bénéficient en outre d'une préparation gratuite à ce concours. Ils peuvent aussi disposer de dispositifs d'accompagnement dans le cadre d'une recherche d'emploi en dehors de la police nationale.

Rémunération :

Gardien de la paix :

Dès l'entrée en école	Début de carrière	Fin de carrière
1 532€ nets/mois (hébergement gratuit)	2 194€ nets/mois	3 641 € nets/mois

Policier adjoint :

Dès l'entrée en école	Durant son contrat
1 430€ nets/mois (hébergement gratuit)	1 430€ nets/mois

Candidatures :

au concours de gardien de la paix :

Les inscriptions sont ouvertes en ligne jusqu'au 19 juillet 2023 :
<https://www.devenirpolicier.fr/actualites/inscriptions-concours-gardien-de-la-paix-seconde-session-2023>

aux sélections de policier adjoint :

Les inscriptions sont ouvertes en ligne ou par voie postale jusqu'au 19 juillet 2023 :
<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/policier-adjoint>

Plus d'informations sur notre site : <https://www.devenirpolicier.fr/>

Vos conseillers au recrutement :

CONTACT – INFOS

03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr